



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
19/12/2019	30/12/2019	2019-29-0021

1. Intitulé du projet
Extension d'environ 9 ha de la carrière située au lieu-dit Kerven ar Bren à Pluguffan (29)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input type="text" value="SAS LE PAPE"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input type="text" value="Bertrand LE PAPE, président"/>
RCS / SIRET <input type="text" value="3 7 6 4 8 0 6 3 8 0 0 0 1 8"/> Forme juridique <input type="text" value="Société par action simplifiée (SAS)"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1-c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE	Surface d'extension du projet : environ 9 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension de la carrière actuelle exploitée par la société Le Pape sur la commune de Pluguffan. La carrière actuelle, d'une superficie de 6,85 ha, a été autorisée par l'arrêté préfectoral n°2005-819 du 29 juillet 2005 pour une durée de 30 ans et une quantité maximale annuelle de 100 000 t/an. La société Le Pape souhaite l'agrandir vers l'Est sur une surface d'environ 9 ha et augmenter la capacité de production à 200 000 t/an. Actuellement, les parcelles concernées par l'agrandissement de la carrière sont agricoles. Ainsi, le projet modifiera partiellement la vocation des sols. Lors de la fin d'exploitation de la carrière, le site sera remis en état. Pour cela, il est prévu que la zone d'extraction soit remblayée par des stériles et matériaux inertes puis recouverts par une couche de terre végétale pour un retour à l'usage agricole.

Un poteau électrique est situé au sein de l'emprise du projet, sur la partie Nord-Ouest, ce dernier sera déplacé afin de sécuriser l'exploitation de la carrière (demande de déplacement en cours).

Le plan du projet est reporté en annexe.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'agrandir la carrière actuelle afin de prolonger l'activité de carrière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Avant extraction proprement dite, les terrains concernés par l'extension feront l'objet d'un décapage préalable de la terre végétale. Cette terre végétale extraite sera stockée et conservée au Nord du site sous forme de merlons périphériques. Elle sera utilisée lors de la remise en état, lorsque la zone d'extraction sera remblayée.

Puis, la première phase du projet consistera en la création du premier palier d'extension. Pendant toute la durée d'exploitation de la carrière (estimée à 30 ans), trois paliers sont projetés.

Une zone d'extraction supplémentaire sera possible au Nord-Ouest du site une fois le poteau électrique déplacé.

Les installations actuelles seront conservées au même endroit (pont-bascule et le bungalow servant de bureau/accueil).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette extension de carrière à ciel ouvert de granite sera exploitée de la manière suivante:

- la future profondeur d'exploitation est estimée à 45 m jusqu'à la cote de + 110 m NGF;
- le volume annuel sera de 200 000 t/an, avec un volume total estimé à 1 800 000 m³ ;
- 20 tirs de mine par an sont projetés.

Comme actuellement :

- le concassage et le criblage des matériaux seront réalisés par une installation mobile, le fonctionnement sera permanent ;
- une pelle et une chargeuse seront présentes en permanence sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension de la carrière sera soumis à la procédure d'autorisation environnementale unique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'extension	9 ha
Superficie totale après extension	environ 16 ha
Production annuelle moyenne	200 000 T/an
Nombre de tirs de mines	environ 20 tirs/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Kerven ar Brenn, 29700 Pluguffan

Section A, parcelles concernées par le projet d'extension : n°448 à n°451, n°455, n°459 et n°460.

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 12' 34 "O Lat. 47° 59' 41" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'arrêté préfectoral n°2005-819 du 29 juillet 2005 a autorisé la société Le Pape à exploiter la carrière (avec extension) actuelle au lieu-dit Kerven ar Bren à Pluguffan.

Les activités de la carrière classées au regard de la nomenclature des ICPE sont :

- exploitation de carrière : production maximale de 100 000 t/an (rubrique 2510 sous le régime de l'autorisation) ;

- broyage, criblage, concassage de produits minéraux naturels : puissance installée de 260 kW (rubrique 2515 sous le régime de l'autorisation).

L'autorisation a été accordée pour une durée de 30 ans.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la "Rivière du Goyen et ses zones humides connexes" (530030027), de type 2. Elle est située à environ 1,2 km au Nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à environ 6,7 km au Sud-Est du projet. Il s'agit du site "Chemin de halage de l'Odet" (réf. FR3800661).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est le "parc naturel marin "d'Iroise" (réf.FR9100001) situé à environ 12,5 km au Nord-Ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Finistère est couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). La troisième échéance a été approuvée par arrêté préfectoral le 25 juin 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le "Dolmen de Ménez Liaven", site classé aux monuments historiques, situé à environ 1,1 km au Sud-Est du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie des zones humides consultable sur le site www.sig.reseau-zones-humides.org ou sur le PLU de la commune de Pluguffan, l'emprise du projet n'est pas située au droit d'une zone humide. La zone humide la plus proche est située à environ 115m au Sud du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètres de protection rapprochée des captages d'eaux de Kernisy sont situés au plus près à 1,3 km à l'Est du projet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé sur la commune de Quimper à environ 6,5 km au Sud-Est du projet. Il s'agit du site "ensembles urbains A1976".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Rivière de Pont l'Abbé et de l'Odet" (FR5312005), à environ 9,9 km au Sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à environ 6,7 km au Sud-Est, sur la commune de Quimper. Il s'agit des domaines de Poulguinan et Lanniron.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréiez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'excavation entraînera un drainage des eaux souterraines. Un pompage des eaux de résurgence sera mis en place si nécessaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La terre végétale décapée sera stockée au Nord du site pour une réutilisation dans le cadre de la remise en état. Les autres déblais issus des activités de la carrière seront réutilisés sur le site ou dirigés vers les filières appropriées et autorisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de la remise en état, l'excavation sera remblayée avec les stériles du site et avec des matériaux inertes provenant de l'extérieur.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les haies arbustives situées au sein de l'emprise du projet seront supprimées pour les besoins du projet. Cependant, les haies situées en limites de site seront conservées. De plus, lorsque que la carrière sera dans la phase de fin d'exploitation, le site sera remis en état. Ainsi, la zone d'extraction sera remblayée par des matériaux inertes et recouverte par une couche de terre végétale. Ainsi, la zone évoluera naturellement et sera revégétalisée par des espèces locales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet et le site Natura 2000 "Rivière de Pont l'Abbé et de l'Odét" (FR5312005) n'ont pas d'habitats en commun et sont distants d'environ 9,9 km. Les émissions et les nuisances potentielles liées au projet n'auront pas d'impact direct sur le site Natura 2000 (éloignement du site, absence de rejets atmosphériques et aqueux directement dans le milieu naturel). En effet, les eaux ruisselant sur le site seront collectées et décantées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'extension de la carrière au droit des parcelles agricoles situées en limites Nord et Est. Toutefois, une remise en état est prévue après exploitation. La zone d'extraction sera remblayée par des stériles et matériaux inertes puis recouverte par la couche de terre végétale (issue du décapage initial et stockée au Nord du site) pour un retour à l'usage agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de la carrière ne présenteront pas de risques technologiques dans les conditions normales d'exploitation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Pluguffan n'est concernée par aucun PPRN. La carrière ne sera pas a l'origine de risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la carrière est susceptible d'émettre des poussières dans l'environnement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a vocation de produire des granulats qui seront exportés par camions vers les lieux d'utilisation. Par rapport à la situation actuelle, il n'y aura pas de changement : le trafic s'effectue par la route départementale 784 (RD 784) située en limite Sud. Le projet prévoit une production supérieure à la production actuelle. Ainsi, le projet entraînera une augmentation du trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités d'exploitation de la carrière (extraction, concassage-criblage...) sont sources de nuisances sonores potentielles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les engins présents sur le site pourront être sources de rejets olfactifs (gaz d'échappement). Néanmoins, les équipements seront régulièrement entretenus et ils sont déjà présents sur la carrière actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>20 tirs de mines sont prévus par an sur le site, ils seront sources de vibrations dans le sous-sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne fonctionnera qu'en période diurne.</p> <p>Seuls les phares des engins et l'éclairage du site seront des sources lumineuses le matin ou en fin de journée si nécessaire.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La circulation des engins sur le site ainsi que l'activité de concassage-criblage des matériaux pourront être sources d'émissions diffuses de poussières.</p> <p>La brumisation sera activée si nécessaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux actuelle sera conservée : les eaux de ruissellement et d'exhaure du site sont collectées dans un bassin de décantation. Elles sont ensuite rejetées dans un fossé d'eaux pluviales, qui longe la route départementale située au Sud.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La carrière est à l'origine de production de déchets. Toutefois, ils sont triés et évacués vers des filières adaptées et autorisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, le site n'est pas situé au sein d'une zone archéologique ou d'un périmètre de protection des monuments historiques. L'extension de la carrière va entraîner une modification du paysage. Cependant, la conservation des haies situées en limites de site permettra de limiter l'impact du projet sur le paysage car le projet est situé sur un point haut.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles faisant l'objet de la demande d'extension sont situées en zone agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet d'aménagement d'un quartier résidentiel est prévu au lieu-dit "Kerskao" sur la commune de Pluguffan à environ 1,8 km au Sud-Est du projet. Selon l'examen au cas par cas de ce projet, le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2019. Ce projet de quartier résidentiel entraîne également une augmentation du trafic sur le secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- conservation des haies situées en limites de site ;
- collecte et décantation des eaux avant rejet ;
- mise en place d'une brumisation près du concasseur si nécessaire ;
- suivi environnemental : prélèvement des eaux de rejet et des eaux souterraines, mesures de retombées de poussières, mesures acoustiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, l'extension est projetée sur des parcelles agricoles à faible valeur écologique et sa gestion sera très similaire à la carrière actuelle. De plus, pour limiter les incidences sur la biodiversité et le paysage, les haies arbustives situées en limites de site seront conservées. Un suivi environnemental est également mis en œuvre par diverses études : prélèvement des eaux de rejet et des eaux souterraines, mesures des retombées de poussières, études acoustiques et étude faune-flore.

Par ailleurs, aucun espace naturel n'est situé au droit du site, la zone naturelle la plus proche est une ZNIEFF située à 1,2 km au Nord.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Plomelin

le,

18/12/19

Signature

S.A.S. LE PAPE
~~TRAVAUX PUBLICS - CARRIERES~~
51 Route de Pont-l'Abbe
29700 PLOMELIN
Tél. 02 98 52 56 00



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

51

Extensio
n

Nom de la voie

route de Pont l'Abbé

Code postal

2 9 7 0 0

Localité

PLOMELIN

Pays

France

Tél

298525600

Fax

298525609

Courriel

contact@lepapetp.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

LE PAPE

Prénom

Bertrand

Qualité

Président

Tél

686260968

Fax

Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage



Légende

0  200 m

 Limite du site (carrière actuelle (A)
 + projet d'extension (Ext))



Photographie n°4



Photographie n°5



Photographie n°1



Photographie n°6



Photographie n°2



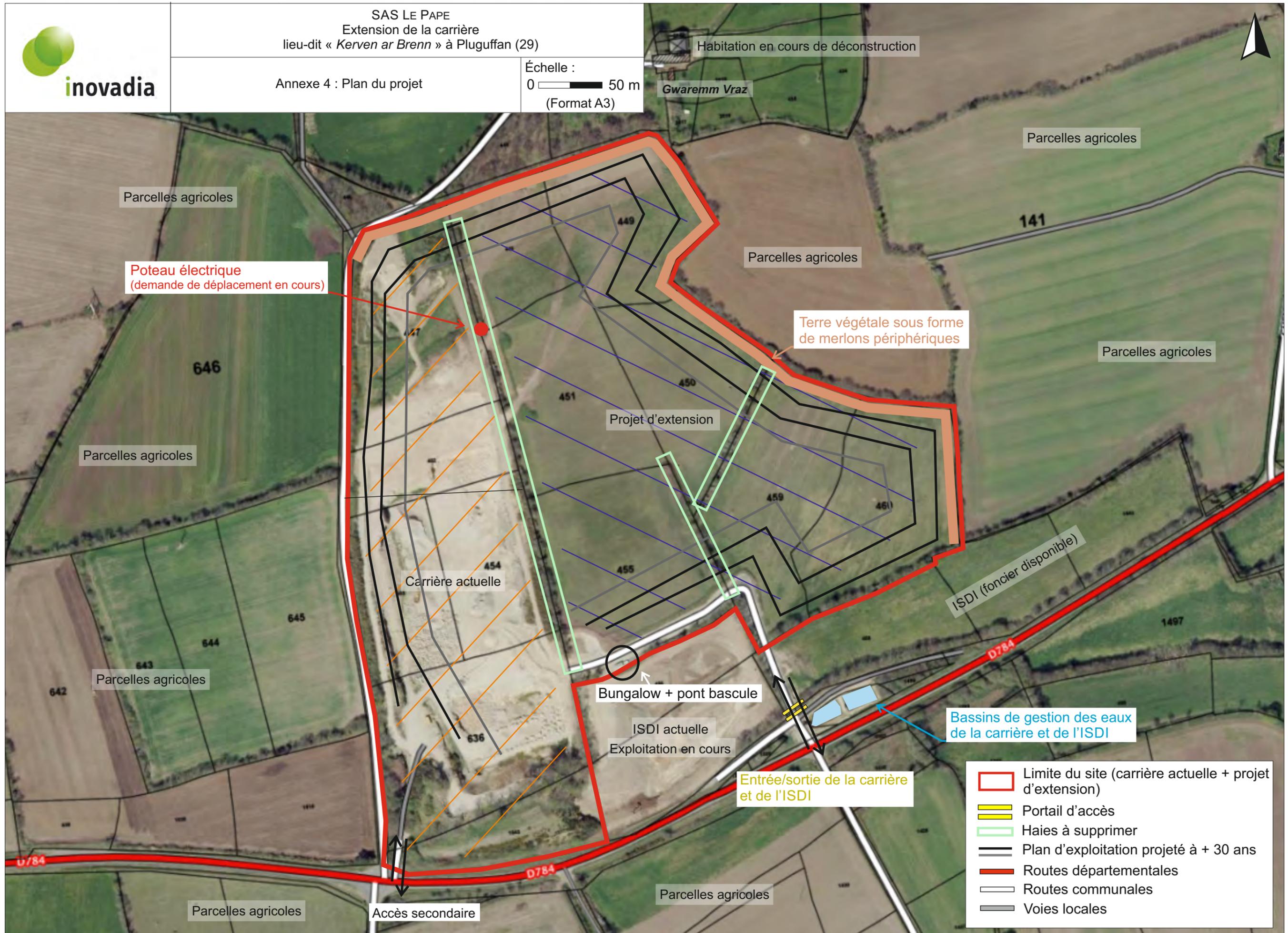
Photographie n°7



Photographie n°3



Photographie n°8



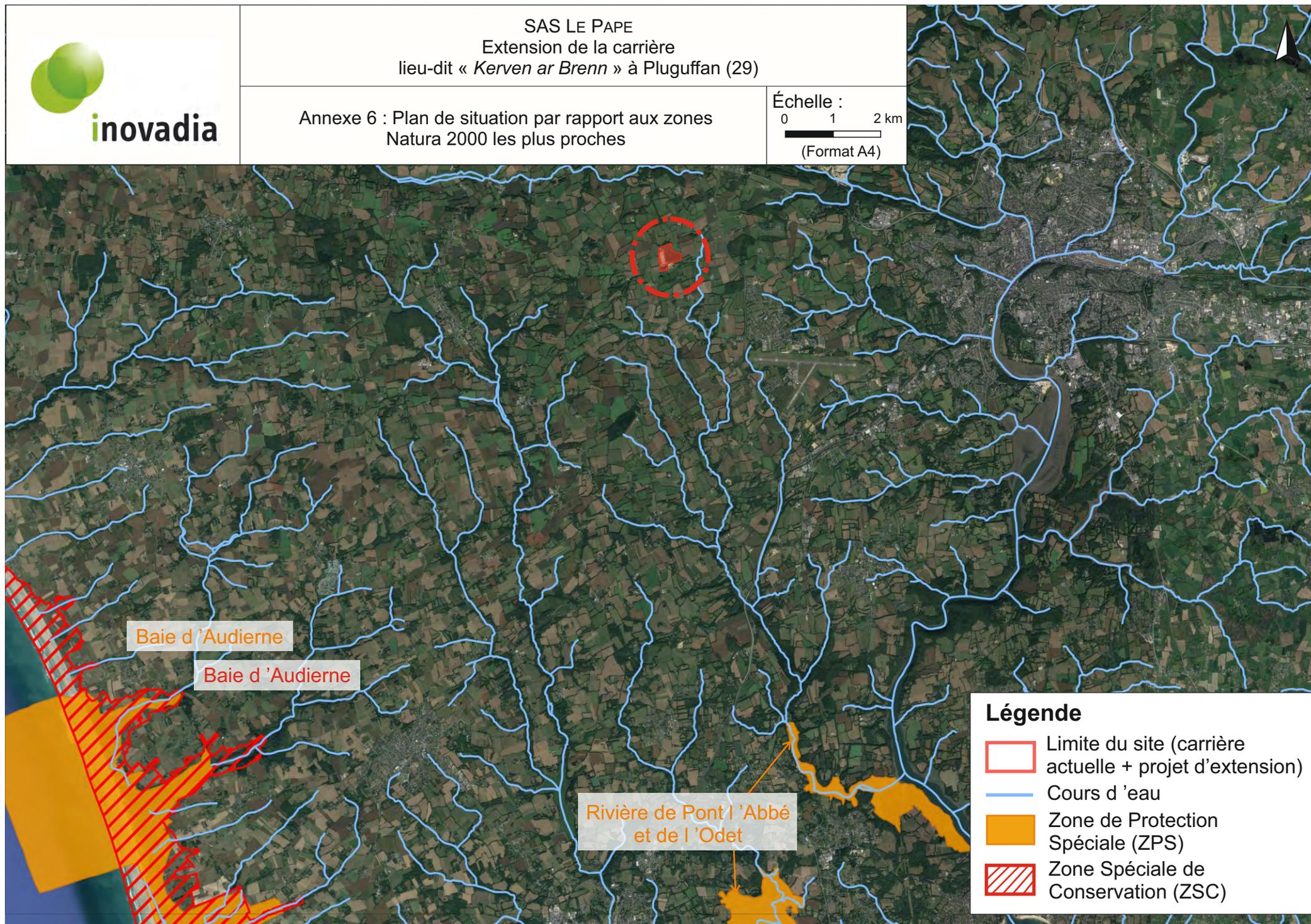
-  Limite du site (carrière actuelle + projet d'extension)
-  Portail d'accès
-  Haies à supprimer
-  Plan d'exploitation projeté à + 30 ans
-  Routes départementales
-  Routes communales
-  Voies locales



SAS LE PAPE
Extension de la carrière
lieu-dit « *Kerven ar Brenn* » à Pluguffan (29)

Annexe 6 : Plan de situation par rapport aux zones
Natura 2000 les plus proches

Échelle :
0 1 2 km
(Format A4)



- Légende**
-  Limite du site (carrière actuelle + projet d'extension)
 -  Cours d'eau
 -  Zone de Protection Spéciale (ZPS)
 -  Zone Spéciale de Conservation (ZSC)